

Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels

RNCP41760 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	332, 333, 333t
Formacode(s)	44583, 44521, 15251, 44056
Code(s) ROME	K2106, K2107, K2109, K1301, K2102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	14/04/2029

Certificateur(s)

Ministère chargé de la solidarité

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitati on
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR L'EDUCATION INCLUSIVE (INSEI)	13000038300 013	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le diplôme d'État du Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels (dit CAEGADV) atteste des compétences des professeurs chargés de l'éducation précoce et de l'enseignement des jeunes déficients visuels, et mettant en œuvre des techniques particulières afférentes.

Il est délivré par le ministre chargé des personnes handicapées.

Le professeur spécialisé titulaire du diplôme d'État du Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels assure des fonctions d'enseignement et d'accompagnement pédagogique permettant les apprentissages scolaires et la formation des enfants, adolescents ou jeunes adultes déficients visuels.

Il intervient en éducation précoce, au niveau primaire, secondaire ou professionnel et peut également intervenir au niveau supérieur. Il exerce ses fonctions principalement dans les établissements et services médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et au sein de leurs différents dispositifs, pour l'accompagnement des jeunes déficients visuels avec ou sans handicap associé.

Pour ce faire, il instaure un cadre favorable et met en œuvre les activités nécessaires au développement des langages adaptés à leurs capacités visuelles (systèmes de symboles graphiques ou en relief), et participe à celui de la maîtrise des outils et stratégies de compensation de leur handicap, à celui de leur autonomie et de leur socialisation.

Il vise une maîtrise des modes et moyens de communication, et l'acquisition de connaissances et compétences qui leur permettent de suivre un parcours scolaire les menant vers une insertion sociale et professionnelle. Il assure une fonction d'expertise pour évaluer et analyser les besoins de compensation et d'accessibilité, et y répondre en appliquant les principes de différenciation pédagogique. Il est force de proposition pour l'élaboration et la réalisation

du projet individualisé d'accompagnement, notamment pour la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève quel que soit son mode de scolarisation en favorisant un parcours inclusif. Son action s'effectue en coopération étroite avec la famille, les membres de la communauté éducative et de l'équipe pluridisciplinaire médico-sociale auprès de qui il exerce une mission de professionnel ressource pour sensibiliser, conseiller, et adapter l'environnement en respectant la volonté du bénéficiaire de son accompagnement. Il assure une veille professionnelle et contribue à l'amélioration des pratiques. Il peut exercer des missions de tuteur et s'impliquer dans des actions de recherche.

ACTIVITÉS VISÉES

FONCTIONS I : Enseignement et accompagnement pédagogique

Élaboration, adaptation et réalisation d'évaluations :

- . Recueillir le ressenti de l'élève relatif à ses difficultés et ses réussites, ses craintes, ses objets de satisfaction, ses demandes, ses projets (notamment d'orientation), ses conditions de scolarisation.
- . Repérer les répercussions de la déficience sensorielle de l'élève dans sa scolarité et en évaluer les conséquences.
- . Repérer les incidences d'un besoin éducatif particulier aggravant la situation de handicap d'origine sensorielle, l'émergence d'une nouvelle pathologie ou l'évolution de la déficience sensorielle.
- . Évaluer, seul ou conjointement, les compétences des élèves pour rédiger et adapter les projets d'accompagnement à partir des besoins identifiés.
- . Réaliser des évaluations notamment diagnostiques, formatives et sommatives.
- . Évaluer les conséquences de la déficience visuelle sur la représentation mentale, la qualité de l'expression orale et le verbalisme, les comportements stéréotypés de la cécité, la qualité des modalités perceptives et techniques palliatives mobilisées naturellement ou acquises grâce aux accompagnements.
- . Évaluer les compétences de l'élève en lecture et en écriture en codage adapté en grands caractères ou en codage braille, en compétences langagières, en exploration visuelle ou tactilo-kinesthésique, en analyse et production de dessin en relief, et en utilisation du matériel informatique adapté à sa déficience visuelle.
- . Évaluer l'accessibilité des activités pédagogiques notamment de celles s'appuyant sur des informations visuelles, et la qualité des adaptations produites en adéquation aux besoins de l'élève.
- . Identifier les obstacles et les facilitateurs en situation d'apprentissage.
- . Adapter les modalités et les supports d'évaluations pour les rendre accessibles.
- . S'assurer de la mise en œuvre cohérente des adaptations et aménagements prévus aux épreuves d'examen et pour toutes les évaluations de l'année.
- . Faire passer les évaluations nécessaires à l'obtention d'examen, de certification et d'attestation.
- . Accompagner les candidats lors des épreuves d'examen dans le respect des aménagements accordés par notification.

Conception de l'action pédagogique adaptée aux besoins éducatifs particuliers de l'élève :

- . Adapter son enseignement aux instructions officielles de l'éducation nationale, dont les programmes d'enseignement, et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- . Concevoir des programmations et progressions de séquences, séances et situations d'enseignement et d'apprentissage notamment en les articulant avec celles des autres enseignants.
- . Élaborer des fiches de préparation des séances d'enseignement.
- . Concevoir ou contribuer à la conception de projets pluridisciplinaires ou pluriprofessionnels notamment en s'inscrivant dans une pédagogie de projet.
- . Chercher, sélectionner ou créer des ressources documentaires, des outils ou des supports pédagogiques adaptés.
- . Utiliser les technologies numériques en tenant compte de leurs évolutions.

Mise en œuvre de l'action pédagogique adaptée aux besoins éducatifs particuliers de l'élève :

- . Donner sa place à chaque élève, gérer la communication au sein des groupes constitués, veiller au respect mutuel et à celui des règles de vie.
- . Favoriser la participation de tous les élèves à l'ensemble des activités d'enseignement et les interactions entre eux. Favoriser le développement d'une posture d'élève, et une attitude physique et verbale appropriée.
- . Solliciter l'expression orale de l'élève, sa production écrite et son exploration visuelle ou tactilo-kinesthésique.
- . Favoriser son utilisation des aides techniques et des outils informatiques adaptés à ses capacités.
- . Solliciter son engagement dans les activités physiques sportives et artistiques.
- . Organiser le déroulement des activités d'enseignement selon les différentes modalités de travail de l'élève en séance individuelle ou collective.
- . Prévenir les difficultés relatives aux apprentissages visés.

- . Repérer les connaissances nécessaires non acquises et travailler à leur maîtrise.
- . Mettre en place des actions de remédiation en variant les entrées dans les apprentissages concernés.
- . Mettre en place des situations de consolidation des apprentissages.
- . Mettre en place des situations de transfert des acquisitions.
- . Proposer des outils et méthodes de travail en définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites.
- . Mettre en œuvre des séances d'enseignement selon les progressions séquentielles conçues.
- . Adapter les démarches, méthodes, techniques et supports pédagogiques à la diversité des élèves, à leurs capacités notamment visuelles en tenant compte de leur évolution.

Développement de la maîtrise des outils et stratégies de compensation du handicap sensoriel :

- . Mettre en œuvre des actions permettant le développement des capacités de communication, d'attention, de concentration, de mémorisation, de métacognition, et d'organisation spatiale et temporelle.
- . Soutenir l'élaboration de la représentation mentale de l'élève.
- . Enseigner la langue écrite selon une approche adaptée, développer la représentation mentale et la compréhension du vocabulaire nouveau rencontré ou acquis par l'élève.
- . Mettre en œuvre des actions favorisant le développement de ses compétences motrices, sensori-motrices, affectives et sociales.
- . Lui apprendre à mobiliser les différentes modalités perceptives selon une approche multisensorielle, et lui proposer des techniques palliatives à sa déficience visuelle.
- . Lui apprendre à utiliser les aides tactiles, auditives, visuelles, et les outils numériques adaptés à sa déficience visuelle.
- . Développer ses compétences en graphisme, en dessin (ordinaire ou en relief), en lecture et écriture (manuscrite et dactylographiée) selon les codages visuels ou braille.
- . Lui apprendre à reconnaître, produire et utiliser les symboles alphabétiques français ou étrangers, numériques, scientifiques, et musicaux selon les modalités visuelles ou haptiques, en fonction de son niveau scolaire et des activités dans lesquelles il est engagé.
- . Lui apprendre à explorer, analyser et produire un document adapté en codages braille, ordinaire ou en bigraphisme, sur papier ou en format numérique.

FONCTIONS II : Relation partenariale et accompagnement global du parcours

Coopération avec les familles :

- . Recueillir les attentes, observations, et projets de l'enfant et de sa famille, ou du jeune majeur. Répondre à leurs interrogations.
- . Recueillir les éléments concernant les environnements de l'enfant.
- . Échanger avec la famille relativement aux capacités sensorielles et motrices, aux outils et stratégies de compensation de la situation de handicap de l'enfant accompagné, et au codage de lecture et d'écriture qu'il utilise.
- . Partager avec les parents les observations sur l'évolution, les acquisitions et compétences de leur enfant, les informer sur les divers parcours de scolarisation.
- . Selon leurs besoins, orienter les responsables légaux vers d'autres professionnels internes ou externes au dispositif d'accompagnement.
- . Participer à l'accompagnement précoce du très jeune enfant (0 à 3 ans) et préparer sa scolarisation.
- . Dialoguer avec les familles pour soutenir la mise en œuvre conjointe des techniques favorisant le développement des capacités sensorielles et motrices, et la réduction des comportements stéréotypés de la cécité, du verbalisme et des difficultés de représentation mentale de leur enfant selon les besoins constatés.
- . Co-construire ou réguler le projet individualisé d'accompagnement en définissant des objectifs au regard des capacités de l'enfant et des possibilités de parcours.

Participation à l'action des équipes pluriprofessionnelles médico-sociales :

- . Participer à l'élaboration conjointe des projets pluridisciplinaires et pluriprofessionnels, et les mettre en œuvre.
- . Soutenir l'analyse et les activités des membres de l'équipe pluriprofessionnelle selon le projet individualisé d'accompagnement.
- . Apporter les éléments d'évaluation scolaire nécessaires à l'élaboration des réponses aux besoins de l'élève en matière de scolarisation et de mise en œuvre du PPS.
- . Agir en complémentarité des autres membres de l'équipe pluriprofessionnelle pour favoriser la bonne utilisation des corrections optiques et des aides visuelles, pour le repérage spatial et les déplacements et d'une façon générale, pour l'utilisation quotidienne du matériel de compensation adapté ou celles des objets courants.
- . Assurer les missions de référent de PIA et coordonner les actions pour la réalisation du parcours.

- . Co-intervenir avec d'autres professionnels de l'équipe.
- . Mobiliser des professionnels et ressources (locales ou nationales) extérieurs à l'ESMS de l'enseignant.

Participation à l'action des équipes pédagogiques :

- . Informer et échanger sur les conséquences liées à la déficience sensorielle, et apporter des conseils sur les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires.
- . Présenter et coordonner les éléments des évaluations et compétences scolaires, des difficultés, des besoins spécifiques de l'élève et de leur évolution.
- . Collaborer aux actions des équipes enseignantes (éducation nationale, médico-sociale...) en participant à des concertations entre les enseignants, en contribuant à la vie institutionnelle de l'établissement assurant la scolarisation, et en proposant des modifications argumentées du projet personnalisé de scolarisation.
- . Contribuer aux réflexions de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS), et à l'élaboration du guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) en lien avec l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Appui médico-social aux professionnels de l'environnement de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte :

- . Informer sur les conséquences liées à la déficience sensorielle avec les professionnels du milieu d'accueil notamment scolaire ou de formation.
- . Échanger relativement aux capacités de la personne accompagnée, ses besoins particuliers et les stratégies de compensation qu'elle a développées.
- . Assurer une vigilance afin de prévenir des difficultés notamment liées aux handicaps ou troubles associés.
- . Apporter des conseils afin de favoriser l'accessibilité des environnements.
- . Proposer des moyens de mobiliser des outils et stratégies de compensation.

FONCTIONS III : Veille, réflexion, production et transmission professionnelles :

Participation aux démarches institutionnelles :

- . Animer une réunion de travail ou y participer, et en rédiger un compte rendu.
- . S'impliquer dans les projets institutionnels (projet d'établissement, de service, de dispositif...).
- . Participer aux démarches d'évaluation continue des projets institutionnels, de production et d'amélioration des documents institutionnels.
- . Mobiliser les éléments des cadres législatif et réglementaire propres à ses activités.
- . Concevoir, présenter et diffuser les écrits professionnels (bulletins d'évaluation scolaire, livrets de compétences, notes d'observations, projets liés à l'accompagnement individuel et collectif...).

Information relative à la pratique professionnelle et transmission des connaissances :

- . Consigner par écrit son activité pédagogique sur tout support de suivi de l'accompagnement (cahier journal, cahier de bord, de texte, dossier usager informatisé...).
- . Intervenir dans le cadre d'actions de sensibilisation et d'information : apporter une connaissance des différentes déficiences visuelles et de leurs conséquences sur les apprentissages, sur le développement moteur, sensori-moteur, cognitif, affectif et social, et sur l'utilisation des moyens de communication adaptés.
- . Participer à des travaux de réflexion au sein de groupes de travail intra ou inter établissements et services.
- . Intervenir dans le cadre de conférences, colloques...

Analyse, auto-évaluation et amélioration personnelles de la pratique :

- . Auto-évaluer sa pratique, la confronter aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de santé (HAS) et s'y conformer.
- . Participer à des séances d'analyse des pratiques professionnelles ou d'observation croisée.
- . Développer sa démarche réflexive et poursuivre sa formation tout au long de sa carrière.
- . Suivre des actions de formation complémentaire, des conférences, des colloques...
- . Assurer une veille professionnelle relative à l'ensemble de ses activités par la lecture de revues et d'ouvrages professionnels, la consultation des médias, sites numériques ou réseaux spécialisés.
- . Suivre l'évolution du matériel pédagogique notamment spécialisé, du matériel d'aide à la compensation, et des logiciels informatiques. Mettre à jour ses connaissances théoriques et techniques relatives à leur utilisation.

Tutorat, intervention en formation et implication dans des actions de recherche scientifique :

- . Accueillir tout stagiaire ou futur professionnel en formation, et participer à son évaluation au besoin.
- . Assurer les missions de tuteurs des futurs professeurs spécialisés.
- . Assurer des missions d'aide et de conseil à d'autres enseignants.
- . Accompagner ou superviser la production de travaux professionnels.
- . Intervenir dans le cadre d'actions de formation initiale ou continue.
- . Prendre part à des actions et travaux de recherche scientifique, à des expérimentations et études.

- . Rédiger des articles de presse ou de publication universitaire.
- . Développer des collaborations avec des structures et centres de recherche ou de formation.
- . Intervenir en tant que notateur ou membre du jury dans le cadre de l'évaluation d'épreuves d'examen ou de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques :

Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention.

Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine.

Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés :

Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale.

Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine ou à l'interface de plusieurs domaines.

Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines.

Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.

Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation.

Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances :

Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère.

Contribuer à la transformation en contexte professionnel :

Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles.

Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe.

Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.

Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité.

Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

S'approprier le contexte d'exercice du métier, s'intégrer dans la communauté éducative et la faire vivre (exercice propre aux personnels d'éducation) :

Faire partager les valeurs de la République.

Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.

Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.

Prendre en compte la diversité des élèves.

Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.

Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

Maîtriser la langue française à des fins de communication.

Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.

Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.

Coopérer au sein d'une équipe.

Contribuer à l'action de la communauté éducative.

Coopérer avec les parents d'élèves.

Coopérer avec les partenaires de l'école.

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Concevoir, évaluer, mettre en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage (exercice propre aux professeurs) :

Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.

Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.

Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Concevoir et mettre en œuvre des dispositifs inclusifs :

Maîtriser les concepts fondamentaux qui permettent de construire une société inclusive.

Se positionner dans l'environnement (institutionnel, familial, associatif...) et collaborer avec les différents acteurs du parcours de vie des personnes à besoins spécifiques.

Analyser les besoins des différents publics et mettre en œuvre des réponses adaptées pour permettre la participation sociale des publics à besoins spécifiques.

Analyser les besoins spécifiques des jeunes déficients visuels et élaborer des réponses adaptées :

Connaître les systèmes sensoriels spécifiques, le système vestibulaire et le système proprioceptif. Connaître les processus de la perception humaine. Connaître les particularités et la complémentarité des différentes modalités d'exploration sensorielle et d'analyse cognitive.

Connaître l'anatomie et la physiologie de l'appareil visuel, les mesures de l'état de la vision dans ses différentes composantes, les principales pathologies susceptibles d'entraîner un trouble de la fonction visuelle, la classification des déficiences visuelles, et les principales corrections optiques.

Connaître les spécificités psychopédagogiques de l'enseignement mis en œuvre auprès des élèves déficients visuels.

Maîtriser l'analyse des besoins et la mise en œuvre des actions de soutien au développement précoce des enfants déficients visuels ou présentant des signes cliniques de troubles de la fonction visuelle en cours de diagnostic médical, en coopération étroite avec la famille.

Maîtriser l'adaptation aux répercussions d'une déficience visuelle sur les apprentissages.

Maîtriser l'usage et l'enseignement des outils et stratégies de compensation de la déficience visuelle pour les apprentissages.

Maîtriser des techniques d'enseignement favorisant la stimulation multisensorielle.

Développer l'expertise de l'utilisation et de l'enseignement du code braille français uniformisé.

Maîtriser l'utilisation du code braille abrégé orthographique étendu.

Connaître et utiliser les principes de la notation mathématique braille et ceux de la table braille informatique française.

Connaître les principes du code braille musical et ceux de la notation braille dans le domaine de la chimie.

Maîtriser l'analyse et les techniques de production des documents adaptés aux besoins des élèves déficients visuels.

Maîtriser l'utilisation des technologies numériques répondant aux besoins éducatifs particuliers des élèves déficients visuels.

Maîtriser des techniques d'adaptation de l'enseignement mis en œuvre auprès d'élèves déficients visuels présentant d'autres besoins éducatifs particuliers (troubles associés, élèves allophones, élèves non scolarisés antérieurement...).

Connaître le rôle et les missions des membres de l'équipe pluriprofessionnelle accompagnant les élèves déficients visuels.

Mettre en œuvre l'accompagnement pédagogique adapté aux enfants, adolescents et jeunes adultes déficients visuels dans leur parcours de formation à visée inclusive :

Agir de façon éthique en prenant en compte les éléments réglementaires et institutionnels de ses environnements professionnels en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction.

Développer des compétences relationnelles, de communication et d'animation, et s'impliquer en tant que personne ressource au sein de la communauté éducative et dans les environnements des élèves déficients visuels pour favoriser la transmission d'informations, le partage de connaissances et la coopération.

Maîtriser les contenus d'enseignement disciplinaires et leur didactique.

Évaluer et analyser les besoins éducatifs particuliers de la personne déficiente visuelle accompagnée, en termes d'accessibilité et de compensation. Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et d'accompagnement adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves déficients visuels.

Intégrer à sa pratique l'usage des outils et stratégies de compensation de la déficience visuelle notamment les technologies numériques.

Analyser et adapter sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions des besoins des élèves déficients visuels accompagnés, du métier et de ses environnements de travail.

Blocs de compétences

RNCP41760BC01 — Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention.
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Épreuve organisée par l'établissement de formation.

Présentation d'un projet d'exploitation de technologies et ressources numériques dans le cadre d'une démarche pédagogique.

Exposé oral d'une durée comprise entre 10 et 15 minutes s'appuyant éventuellement sur un support numérique, suivi d'un échange n'excédant pas 20 minutes avec les membres de la commission de jury.

RNCP41760BC02 — Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale.
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine ou à l'interface de plusieurs domaines.
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines.
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Épreuves organisées par l'établissement de formation.

Production écrite structurée d'un mémoire de pratique professionnelle comprenant entre 30 et 40 pages (annexes déduites), assortie d'une soutenance orale individuelle d'une durée n'excédant pas 30 minutes, comprenant un exposé initial suivi d'un entretien avec les membres de la commission de jury.

RNCP41760BC03 — Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Épreuves organisées par l'établissement de formation.

Élaboration d'un projet d'action ou de communication destiné à sensibiliser, informer ou former des membres de la communauté éducative relativement aux besoins éducatifs particuliers d'un ou de plusieurs élèves déficients visuels.

Production d'un document réalisé afin de coordonner ou d'animer l'action, ou d'être transmis dans son cadre, rédigé en langue française, et précisant les références du corpus documentaire utilisé comportant environ une moitié d'ouvrages, d'articles de presse ou de recherche publiés en langue anglaise.

Présentation orale du projet effectuée sous la forme d'un exposé oral sans support de diffusion (notes personnelles autorisées) et d'une durée n'excédant pas 10 minutes, suivi d'un entretien d'une durée n'excédant pas 20 minutes

avec les membres de la commission de jury.

Une épreuve d'évaluation orale de la maîtrise de la communication en langue anglaise pourra en outre être organisée par l'établissement de formation.

RNCP41760BC04 — Contribuer à la transformation en contexte professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles.
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe.
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Épreuve organisée par l'établissement de formation.

Production écrite d'un projet pluridisciplinaire visant à améliorer ou à adapter en raison d'évolutions conjoncturelles, une situation d'accompagnement médico-social impliquant un professeur d'enseignement spécialisé, en s'appuyant sur une analyse stratégique et en respectant la méthodologie de conduite d'un projet.

RNCP41760BC05 — S'approprier le contexte d'exercice du métier, s'intégrer dans la communauté éducative et la faire vivre

LISTE DE COMPÉTENCES

- Faire partager les valeurs de la République.
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.
- Prendre en compte la diversité des élèves.
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
- Maîtriser la langue française à des fins de communication.
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.
- Coopérer au sein d'une équipe.
- Contribuer à l'action de la communauté éducative.
- Coopérer avec les parents d'élèves.
- Coopérer avec les partenaires de l'école.
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Épreuve organisée par l'établissement de formation.

Présentation orale d'une analyse relative à une situation décrite par un énoncé écrit. Exposé oral suivi d'un entretien avec les membres de la commission de jury, permettant d'appréhender la qualité d'un positionnement professionnel de personnel d'éducation du professeur d'enseignement.

Épreuve orale d'une durée comprise entre 20 et 30 minutes.

RNCP41760BC06 — Concevoir, évaluer, mettre en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la

diversité des élèves.

- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Épreuves organisées par l'établissement de formation.

Présentation d'une progression pédagogique réalisée dans un contexte d'enseignement défini, visant de façon explicite les apprentissages d'élèves déficients visuels, et s'adaptant éventuellement conjointement à d'autres besoins éducatifs particuliers.

Éléments fondamentaux potentiellement issus des observations réalisées lors des périodes de stage.

Évaluation de la présentation écrite, et épreuve de soutenance orale d'une durée n'excédant pas 30 minutes.

RNCP41760BC07 — Concevoir et mettre en œuvre des dispositifs inclusifs

LISTE DE COMPÉTENCES

- Maîtriser les concepts fondamentaux qui permettent de construire une société inclusive.
- Se positionner dans l'environnement (institutionnel, familial, associatif...) et collaborer avec les différents acteurs du parcours de vie des personnes à besoins spécifiques.
- Analyser les besoins des différents publics et mettre en œuvre des réponses adaptées pour permettre la participation sociale des publics à besoins spécifiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Épreuves organisées par l'établissement de formation.

Une ou plusieurs épreuves écrites permettant l'évaluation des connaissances relatives à l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves handicapés, aux cadres législatif et réglementaire de leur accompagnement, aux moyens de compensation et d'accessibilité ainsi qu'aux projets professionnels permettant d'améliorer la qualité de leur parcours et de leur participation à une société inclusive.

RNCP41760BC08 — Analyser les besoins spécifiques des jeunes déficients visuels et élaborer des réponses adaptées

LISTE DE COMPÉTENCES

- Connaître les systèmes sensoriels spécifiques, le système vestibulaire et le système proprioceptif. Connaître les processus de la perception humaine. Connaître les particularités et la complémentarité des différentes modalités d'exploration sensorielle et d'analyse cognitive.
- Connaître l'anatomie et la physiologie de l'appareil visuel, les mesures de l'état de la vision dans ses différentes composantes, les principales pathologies susceptibles d'entraîner un trouble de la fonction visuelle, la classification des déficiences visuelles, et les principales corrections optiques.
- Connaître les spécificités psychopédagogiques de l'enseignement mis en œuvre auprès des élèves déficients visuels.
- Maîtriser l'analyse des besoins et la mise en œuvre des actions de soutien au développement précoce des enfants déficients visuels ou présentant des signes cliniques de troubles de la fonction visuelle en cours de diagnostic médical, en coopération étroite avec la famille.
- Maîtriser l'adaptation aux répercussions d'une déficience visuelle sur les apprentissages.
- Maîtriser l'usage et l'enseignement des outils et stratégies de compensation de la déficience visuelle pour les apprentissages.
- Maîtriser des techniques d'enseignement favorisant la stimulation multisensorielle.
- Développer l'expertise de l'utilisation et de l'enseignement du code braille français uniformisé.
- Maîtriser l'utilisation du code braille abrégé orthographique étendu.
- Connaître et utiliser les principes de la notation mathématique braille et ceux de la table braille informatique française.
- Connaître les principes du code braille musical et ceux de la notation braille dans le domaine de la chimie.
- Maîtriser l'analyse et les techniques de production des documents adaptés aux besoins des élèves déficients visuels.

- Maîtriser l'utilisation des technologies numériques répondant aux besoins éducatifs particuliers des élèves déficients visuels.
- Maîtriser des techniques d'adaptation de l'enseignement mis en œuvre auprès d'élèves déficients visuels présentant d'autres besoins éducatifs particuliers (troubles associés, élèves allophones, élèves non scolarisés antérieurement...).
- Connaître le rôle et les missions des membres de l'équipe pluriprofessionnelle accompagnant les élèves déficients visuels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Épreuves organisées par l'établissement de formation.

– Deux épreuves d'évaluation de l'expertise du braille français uniformisé :

- Épreuve d'écriture comportant en première partie une transcription en codage braille d'un texte dactylographié comportant uniquement des éléments du code braille français uniformisé, sans document personnel, et réalisé au moyen d'une machine à écrire en braille de type Perkins. Seconde partie constituée d'exercices comportant des questions relatives à l'apprentissage du braille, et à la codification en braille français uniformisé (questions de didactique, règles de présentation, de ponctuation, d'usage de codes présentant des caractères étrangers alphabétiques).

- Épreuve orale de lecture pendant 5 minutes, à haute voix, et sans préparation préalable d'un texte présenté en codage braille français uniformisé, suivie de questions permettant de vérifier la compréhension du texte lu, et la connaissance de certains éléments (codes, règles d'usage, recommandations) du système braille liés à des notions que le texte induit ou non.

– Deux épreuves d'évaluation de la maîtrise du braille abrégé orthographique étendu (AOE) :

- Épreuve d'écriture comportant en première partie une transcription en codage braille orthographique étendu d'un texte dactylographié, réalisé au moyen d'une machine à écrire en braille de type Perkins, avec le soutien du livret présentant les normes en vigueur. Seconde partie constituée d'exercices comportant des questions relatives à l'apprentissage du braille AOE, et à sa codification (questions de didactique, règles d'utilisation des symboles modificateurs, du retour à la valeur de base, d'assemblage).

- Épreuve orale de lecture pendant 5 minutes, à haute voix et à la suite d'une préparation préalable de 5 minutes, d'un texte présenté en codage braille AOE, suivie de questions permettant de vérifier la compréhension du texte lu, et la connaissance de certains éléments (code braille AOE, règles d'usage, recommandations) du système braille liés à des notions que le texte induit ou non.

– Une ou plusieurs épreuves d'évaluation des connaissances complémentaires des notations en braille : utilisation de la notation mathématique braille, principes du code braille musical et de la notation braille dans le domaine de la chimie. Exercices réalisés avec le soutien des livrets présentant les normes en vigueur.

– Une ou plusieurs épreuves d'évaluation de la maîtrise des outils et stratégies de compensation, et d'accessibilité répondant aux besoins éducatifs particuliers des élèves déficients visuels, présentant notamment des exercices écrits comportant des questions relatives à l'adaptation des documents et aux technologies numériques spécialisées (incluant les connaissances relatives à la table braille informatique française).

– Une épreuve d'évaluation des connaissances relatives à l'appareil visuel, aux troubles de la fonction visuelle et à leurs conséquences, ainsi qu'aux autres systèmes sensoriels. Présentation orale d'un exposé structuré et argumenté en réponse à une question choisie et soumise par les examinateurs. Le candidat dispose d'une période de préparation de 15 minutes sans documentation personnelle pendant laquelle il peut prendre des notes dont il se munit pour sa présentation orale d'une durée comprise entre 5 et 10 minutes, et suivie d'un entretien avec les membres de la commission de jury n'excédant pas 15 minutes.

RNCP41760BC09 — Mettre en œuvre l'accompagnement pédagogique adapté aux enfants, adolescents et jeunes adultes déficients visuels dans leur parcours de formation à visée inclusive

LISTE DE COMPÉTENCES

- Agir de façon éthique en prenant en compte les éléments réglementaires et institutionnels de ses environnements professionnels en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction.
- Développer des compétences relationnelles, de communication et d'animation, et s'impliquer en tant que personne ressource au sein de la communauté éducative et dans les environnements des élèves déficients visuels pour favoriser la transmission d'informations, le partage de connaissances et la coopération.
- Maîtriser les contenus d'enseignement disciplinaires et leur didactique.

- Évaluer et analyser les besoins éducatifs particuliers de la personne déficiente visuelle accompagnée, en termes d'accessibilité et de compensation. Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et d'accompagnement adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves déficients visuels.
- Intégrer à sa pratique l'usage des outils et stratégies de compensation de la déficience visuelle notamment les technologies numériques.
- Analyser et adapter sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions des besoins des élèves déficients visuels accompagnés, du métier et de ses environnements de travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation du BC09 est réalisée en situation de pratique professionnelle d'accompagnement d'élèves déficients visuels.

Évaluation organisée par le ministère chargé des personnes handicapées.

Les objectifs pédagogiques des deux premières épreuves sont de natures différentes, et s'inscrivent dans l'accompagnement d'élèves distincts.

Épreuve 1 — Enseignement spécialisé pour la communication adaptée aux besoins des élèves déficients visuels :

Épreuve professionnelle de conception et de mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'enseignement visant le développement des compétences en lecture, écriture, exploration tactilo-kinesthésique, tracé géométrique ou utilisation des technologies numériques, et mobilisant un système de symboles graphiques ou en relief, des modes et des moyens de communication adaptés aux besoins éducatifs particuliers des élèves déficients visuels, éventuellement augmentés d'autres besoins spécifiques.

Séance individuelle ou collective d'une durée comprise entre 45 et 60 minutes, suivie d'un entretien n'excédant pas 40 minutes.

Épreuve 2 — Enseignement disciplinaire et didactique adaptés aux besoins des élèves déficients visuels :

Épreuve professionnelle de conception et de mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'enseignement visant l'acquisition de connaissances et de compétences scolaires au moyen d'une didactique adaptée aux besoins éducatifs particuliers des élèves déficients visuels, éventuellement augmentés d'autres besoins spécifiques.

Séance individuelle ou collective d'une durée comprise entre 45 et 60 minutes, suivie d'un entretien n'excédant pas 40 minutes.

Épreuve 3 — Accessibilité pédagogique pour la scolarisation des élèves déficients visuels

Présentation orale structurée et argumentée à la suite d'une question choisie et soumise par les examinateurs, et relative aux outils, aménagements et stratégies permettant de garantir l'accessibilité ou d'adapter des documents et activités pédagogiques destinés à répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves déficients visuels, éventuellement augmentés d'autres besoins spécifiques.

Le candidat dispose d'une période de préparation de 15 minutes sans documentation personnelle pendant laquelle il peut prendre des notes dont il se munit pour son exposé oral d'une durée comprise entre 5 et 10 minutes, suivi d'un entretien avec les examinateurs n'excédant pas 20 minutes.

Épreuve 4 — Fonction de personne ressource :

Présentation d'une action professionnelle conduite en tant que personne ressource auprès de la communauté éducative favorisant la scolarisation d'un ou de plusieurs élèves déficients visuels.

Présentation orale structurée et argumentée de la conception du projet d'action, de sa réalisation et de son analyse, en s'appuyant sur le ou les projets individualisés d'accompagnement d'un ou de plusieurs élèves déficients visuels.

Exposé oral d'une durée comprise entre 10 et 15 minutes suivi d'un entretien avec les examinateurs n'excédant pas 30 minutes.

Le candidat choisit le projet présenté et dispose de ses notes personnelles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le professeur spécialisé titulaire du diplôme d'État du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels (dit CAEGADV) assure des fonctions d'enseignement et d'accompagnement pédagogique permettant les apprentissages scolaires et la formation des enfants, adolescents ou jeunes adultes déficients visuels, en éducation précoce, au niveau primaire, secondaire ou professionnel et peut également intervenir au niveau supérieur.

Il exerce ses fonctions principalement dans les établissements et services médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et au sein de leurs différents dispositifs, pour l'accompagnement

des jeunes déficients visuels avec ou sans handicap associé.

Il peut intervenir auprès de l'enfant et de son environnement, dans le cadre de l'accompagnement d'un établissement ou d'un service médico-social (ESMS), en particulier centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEF), service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation (SAAAS), équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS), pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE), ou au sein d'une unité? localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Principalement enseignant au sein de l'équipe pédagogique d'un ESMS accueillant ou accompagnant des jeunes déficients visuels avec ou sans handicap associé, le professeur diplômé du CAEGADV peut être amené à exercer des fonctions d'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap, de responsable pédagogique, de directeur des enseignements, d'expert dans le domaine de la pédagogie ou d'inspecteur.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le professeur diplômé du CAEGADV exerce ses missions dans les établissements et services médico-sociaux accompagnant des enfants ou adolescents atteints de déficience visuelle grave conformément aux dispositions législatives et réglementaires du code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.312-111 à D.312-122.

Conformément à l'article D. 312-26 mentionné à l'article D.312-122, le diplôme d'État du CAEGADV constitue le titre délivré par le ministère chargé des personnes handicapées, nécessaire à l'exercice des missions pédagogiques référencées à l'article D.312-113 dans les ESMS pour les jeunes déficients visuels et leurs différents dispositifs de scolarisation internes ou externes.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 789 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en échanges et gestion (36 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) V4X84 — Aides médico-psychologiques · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 110
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	15 %
Familles professionnelles (FAP)	L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement V4X84 — Aides médico-psychologiques W0X80 — Professeurs des écoles W0X90 — Professeurs du secondaire

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Peuvent s'inscrire à la formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 6 délivré par l'Etat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 ;
- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 5 délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau 5 et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Le jury du diplôme comprend, outre le directeur général de la cohésion sociale ou son représentant, président, des membres nommés par arrêté du ministre chargé des personnes handicapées parmi une ou plusieurs des catégories suivantes :

- inspecteurs pédagogiques et techniques des établissements de jeunes aveugles ;
 - inspecteurs de l'enseignement public ;
 - responsables de service pédagogique ;
 - directeurs d'établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article D. 312-111 du code de l'action sociale et des familles ;
 - professeurs titulaires du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels.
- Peuvent également être nommées des personnes qualifiées pour les évaluations dans les domaines nécessitant une technicité particulière.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury du diplôme comprend, outre le directeur général de la cohésion sociale ou son représentant, président, des membres nommés par arrêté du ministre chargé des personnes handicapées parmi une ou plusieurs des catégories suivantes :

- inspecteurs pédagogiques et techniques des établissements de jeunes aveugles ;
 - inspecteurs de l'enseignement public ;
 - responsables de service pédagogique ;
 - directeurs d'établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article D. 312-111 du code de l'action sociale et des familles ;
 - professeurs titulaires du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels.
- Peuvent également être nommées des personnes qualifiées pour les évaluations dans les domaines nécessitant une technicité particulière.

Le président du jury peut décider d'organiser des groupes d'examineurs, dont au moins un titulaire du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes déficients visuels. Le candidat est convoqué à un entretien avec un groupe d'examineurs du jury.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	14/04/2029
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	14/04/2029
--------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35829, RNCP37573, RNCP38155, RNCP38356

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41760/>